



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BAC PROFESSIONNEL
« CONDUITE ET GESTION D'UNE ENTREPRISE DU SECTEUR
CANIN ET FELIN «

Un contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée qui s'établit sur une période d'un an à deux ans

Rythme de la formation du Bac pro Conduite et Gestion de l'entreprise du secteur Canin et Félin

⇒ Classe de première : 18 semaines CFA

⇒ Classe de terminale : 20 semaines de CFA

Inscription en centre de formation d'apprentis (CFA) de Champigné

- ⇒ L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en CFA et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.
- ⇒ L'apprenti doit entrer en formation dans les 3 mois qui suivent le début du contrat d'apprentissage.
- ⇒ L'apprenti doit être âgé entre 16 et 30 ans.
- ⇒ Le contrat d'apprentissage est un contrat écrit de droit privé. (CDD)
- ⇒ Il comporte des mentions obligatoires, notamment :
 - Nom et prénom de l'employeur (ou dénomination de l'entreprise)
 - Effectif de l'entreprise
 - Diplôme ou titre préparé par l'apprenti
 - Salaire dû pour chacune des années du contrat ou de la période d'apprentissage
 - Nom, prénom et date de naissance du maître d'apprentissage

1 jeune

+



Un contrat

Un salaire apprentissage %
SMIC (voir tableau ci-dessous)

1 entreprise
secteur Canin Félin

+

+



Une convention de
formation

Financement versé au CFA
par l'OPCO pour la
formation

Le jeune bénéficie de 6 mois pour signer un contrat d'apprentissage après le début de la formation au CFA/MFR de Champigné (septembre 2022 à février 2023)

La grille de salaire de l'apprenti en 2022

Au 1^{er} janvier 2022, le SMIC mensuel brut s'établit à **1603.78 euros**. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la grille de rémunération d'un apprenti en fonction de son âge et de son ancienneté dans l'entreprise

| Bac Pro CGESCF | 16 à 17 ans  | 18 à 20 ans  | 21 à 25 ans  |
|---------------------------|---|---|---|
| 1ère Année | 27% du SMIC 433.02 € | 43% du SMIC 689.63 € | 53% du SMIC 850 € |
| 2ème Année | 39% du SMIC 625.47 € | 51% du SMIC 817.93 € | 61% du SMIC 978.31 € |
| 3ème Année | 55% du SMIC 882.08 € | 67% du SMIC 1074.53 € | 78% du SMIC 1250.95 € |

Les étapes du contrat d'Apprentissage

- ☞ Avoir un accord de recrutement à l'apprentissage entre une entreprise du secteur canin et félin et le candidat apprenti.
- ☞ Prendre contact avec le CFA/MFR de Champigné pour déterminer le parcours de formation

Signature du Contrat

- ☞ Au maximum dans les 5 jours suivant le début d'exécution du contrat d'apprentissage
- ☞ Signature du contrat d'apprentissage entre employeur et l'apprenti (CERFA N°10103*07)
- ☞ Convention de formation (remplie par le CFA/MFR de Champigné) signée par l'entreprise et le CFA/MFR de Champigné
- ☞ L'employeur du secteur canin dépose tous les documents auprès de son OPCO

N'hésitez pas à contacter le CFA/MFR de Champigné

Par téléphone 02 41 42 00 79 ou par mail mfr.champigne@mfr.asso.fr